

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité

Objet : Renouvellement du dispositif de soutien aux pratiques amateurs des orchestres d'harmonies : convention de partenariat entre la commune, l'Ecole Intercommunale de Musique Danse (EIMD) et l'Harmonie de Sainte-Sigolène

(Délibération 2026_09_20)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29.

Vu la délibération n° 2023_09_2017 relative Dispositif de soutien aux pratiques amateurs des orchestres d'harmonies : convention de partenariat entre la commune, l'Ecole Intercommunale de Musique Danse (EIMD) et l'Harmonie de Sainte-Sigolène,

Considérant qu'il est proposé de renouveler le dispositif de soutien aux pratiques amateurs des orchestres mis en place en 2011 avec l'EIMD et l'Harmonie de Sainte-Sigolène.

Dans ce cadre, la commune du Sainte Sigolène propose la reconduction de l'aide financière pour les élèves de l'EIMD qui deviendraient membres de l'Harmonie. Ces élèves bénéficieront d'une réduction de leur adhésion à l'EIMD équivalente au coût d'un trimestre de cours, ceci correspondant à 30% du montant total de l'inscription annuelle.

En contrepartie, les bénéficiaires de l'aide s'engagent à devenir membres de l'Harmonie et à participer à ses activités. L'entrée dans les rangs de l'Harmonie se fera sur décision concertée du professeur en charge de l'élève, du directeur de l'EIMD et du directeur de l'Harmonie.

Chaque année en octobre, après avis des représentants des deux associations sur des critères d'assiduité, l'aide pourra être accordée sous la forme d'une subvention allouée à l'EIMD.

Au regard de l'intérêt que représente ce partenariat pour le développement de la pratique amateur en direction des orchestres d'harmonies, le conseil municipal, à l'unanimité (Mme Pascale Couzet Chalavon ne prend pas part au vote) :

- APPROUVE l'octroi d'une subvention à l'EIMD dans les conditions sus énoncées
- APPROUVE le projet de convention de partenariat fixant les engagements respectifs des signataires et autorise monsieur le Maire à le signer
- DIT que le montant des dépenses correspondantes sera imputé sur le chapitre concerné du budget communal.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	27

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme

Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE